

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

1 Intitulé du module		Travail de Bachelor		2017-2018
<b>Code</b> T.TS.SO359.TB.F.17	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> 15 crédits ECTS Le module Travail de Bachelor englobe deux parties : • une partie attribuée à l'élaboration du projet et qui constitue un prérequis à la réalisation et à la soutenance. • une partie de réalisation et de soutenance.	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français			
<b>Volée PT2016</b> Semestre de printemps 2018 et semestre d'automne 2018 <b>Volée EE2015</b> Semestre de printemps 2018 et semestre d'automne 2018 <b>Volée TP2015</b> Semestre de printemps 2018 et semestre d'automne 2018				
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autres				
<b>Autres prérequis</b>				
La partie "Élaboration du projet" doit être validée avant de pouvoir continuer la réalisation et la soutenance du travail de bachelor.				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
<b>Compétence principale :</b> 11. Participer à une démarche de recherche.				
<b>Compétences effectives :</b> 11.2 Suivre une démarche méthodologique appropriée à l'objet de recherche. 11.3 Utiliser les instruments théoriques et conceptuels adaptés à l'objet. 11.4 Articuler une démarche empirique à une démarche d'élaboration théorique. 11.5 Définir et respecter le cadre déontologique de la recherche. 11.6 Mettre en forme le cheminement et les résultats de la recherche.				
<b>Objectifs :</b> Connaître le cadre réglementaire du travail de bachelor (guide de réalisation, code éthique, délais et exigences). Rédiger et présenter un projet réalisable et pertinent du point de vue scientifique et du point de vue du champs professionnel. Connaître les méthodes et outils de base nécessaires à la réalisation d'un travail de bachelor (techniques de récoltes de données, déontologie de la recherche, concepts théoriques, littérature scientifique,...). Réaliser le travail de recherche selon le projet validé par le <u>directeur ou la directrice</u> du travail de bachelor. Élaborer un cadre théorique pertinent en regard du sujet de recherche. Mobiliser un (ou des) instrument (s) de récolte de données en adéquation avec le sujet et la manière de le traiter. Développer les compétences en méthodologie de recherche. Développer la connaissance des champs théoriques et pratiques du travail social.				

**Domaine HES-SO Travail social**  
**Filière Travail social**

**5 Contenu et formes d'enseignement \***

Les sujets du travail de bachelor sont proposés et travaillés dans le cadre des séminaires thématiques. Les responsables des séminaires assurent un encadrement théorique et méthodologique sur les 2 semestres. Cet encadrement est orienté vers l'élaboration d'un projet de recherche et de sa réalisation. Il comprend des connaissances de base relatives à la recherche - problématique - questions de recherches - outils de récolte de données - éthique - écriture scientifique, entre autres.

**Formes d'enseignement :**  
Séminaires thématiques (participation obligatoire).  
Encadrement collectif et de groupe.  
Temps personnel de travail.

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

**Modalités d'évaluation du projet :**  
**Délaï de dépôt du projet : mardi 5 juin 2018 (semaine 23).**  
En cas de demande de compléments, le projet doit être validé au plus tard en **semaine 34**.

Le projet validé permet d'obtenir le prérequis obligatoire pour mener à bien la recherche au cours du 2e semestre.

**Modalités de validation du travail de bachelor :**  
**Délaï de dépôt du travail de bachelor : lundi 4 février 2019 (semaine 6).**  
**En cas de non respect de ce délaï, la note F (échec) est attribuée.**

Lorsque la validation du travail de bachelor est en attente de compléments, ceux-ci doivent être remis à la directrice-au directeur TB dans un délaï de **huit semaines** après la réception du protocole d'évaluation du TB.  
**En cas de non respect de ce délaï, la note F (échec) est attribuée.**

**Modalité de répétition :**

**En cas de non validation du projet :**  
Les étudiant-e se ré-inscrivent dans un séminaire l'année académique suivante.

**En cas d'obtention de la note F au travail de bachelor" :**  
Le module doit être répété. Les étudiant-e-s présentent un nouveau travail de bachelor qui devra être validé dans le délaï imparti par la durée maximale de la formation (9 semestres pour les formations à plein temps, 12 semestres pour les formations en emploi et à temps partiel) (cf. Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO : Art. 6).

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Autres modalités de remédiation**

**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**8 Remarques**

En complément du descriptif module, le "Guide de réalisation du travail de bachelor en travail social (Module TB 2018-2019)" est le cadre de référence pour la réalisation du travail de bachelor (disponible sur Myéésp.ch).

**9 Bibliographie**

Les références bibliographiques sont disponibles dans le "catalogue des séminaires thématiques".

**10 Enseignants**

La liste des enseignant-e-s est disponible dans le "catalogue des séminaires thématiques".

**Nom du responsable de module \***

MALATESTA Dominique et MAGALHÃES DE ALMEIDA António

**Descriptif validé le \***

18 décembre 2017

**Descriptif validé par \***

Philippe Beuret

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

### 1 Intitulé du module **ML - Situations et pratiques EE** 2018-2019

<b>Code</b> T.TS.SO359.H61154.F.18	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

### 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b> <b>5 crédits ECTS</b>	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français
--	---

Volée : EE2015

Semaines 39 à 48  
Jeudi

### 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

### 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

Compétences pour la partie "intégration" liée à la partie terrain du module de formation pratique 2 :  
Ce sont les compétences 6 à 10 qui sont particulièrement travaillées dans la deuxième partie orientation du programme, sachant que néanmoins les autres le sont également :

6. Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale.
7. Décider d'engager une action et la mettre en oeuvre.
8. Encourager et soutenir la participation des personnes et des groupes dans la société.
9. Evaluer et réorienter l'action.
10. Identifier, intégrer, mettre en forme et transmettre des informations sociales pertinentes pour les différents acteurs sociaux.

Compétences pour la partie "projet individuel ou collectif ou d'immersion" :

Les compétences développées sont liées à la nature du projet retenu. Elles sont précisées dans un document lié au projet et elles se réfèrent explicitement au référentiel des compétences du plan d'Etudes cadre PEC06 Bachelor.

Objectifs pour la partie "intégration" liée à la partie terrain du module de formation pratique 2 :

Cette partie du module se développe dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Dans le but de fournir aux étudiant-e-s des repères leur permettant de se situer dans leur travail et de construire des compétences professionnelles. A l'issue de cette partie du module, l'étudiant devra :

- Etre capable de présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyen de différents cadres de référence.
- Etre capable de comprendre son activité au travail dans ses dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Etre capable d'identifier le sens de l'action professionnel.
- Etre capable d'évaluer son action professionnelle.
- Etre capable de développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Etre capable de travailler, de développer une posture et une identité professionnelle.
- Etre capable de se positionner dans son processus de formation.
- Etre capable de conceptualiser par écrit sa pratique professionnelle.

**Domaine HES-SO Travail social**  
**Filière Travail social**

## 5 Contenu et formes d'enseignement \*

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie terrain du module de formation pratique 2 :

Cette partie du module organise et prépare la période de formation pratique 2 (par ex. informations, rencontres avec les PF, rédaction du contrat pédagogique tripartite à partir du bilan du PF (FP1), du rapport de formation pratique (FP1) rédigé par l'étudiant-e et de la séance d'évaluation FP1). Elle inclut la rédaction d'une synthèse identifiant les acquis et besoins de formation pratique 2, document qui est transmis au responsable de suivi de FP2 et au PF.

Formes d'enseignement :

**A. Partie "intégration" liée à la partie terrain du module de formation pratique 2 :**

- Préparation
- Cours d'analyse de pratique pendant le stage comportant une dimension de socialisation des expériences professionnelles.
- Supervision.

Dans le cours d'analyse de pratique, les étudiant-e-s présenteront des situations professionnelles dans lesquelles ils-elles sont impliqué-e-s et qui les interpellent.

**B. Projet individuel ou collectif (équivalent à 3 jours, soit 24 heures par étudiant-e):**

Le projet individuel ou collectif peut porter sur un projet construit par l'étudiant-e basé sur les documents, fiches, canevas de projet individuel ou collectif.

OU

**Projet d'immersion (3 jours) :**

Le projet d'immersion est un projet construit par l'étudiant-e basé sur les documents et fiches de projet d'immersion. Il s'agit d'une proposition d'immersion de 3 jours dans un autre domaine professionnel que celui de l'étudiant-e. En plus de l'immersion, l'étudiant-e devra rendre un document écrit selon les consignes fournies.

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

A. Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 2

Pendant le cours d'analyse de pratique :

1. Présentation d'au minimum une situation tirée de la pratique professionnelle.
  2. Présence active et obligatoire.
  3. Travail écrit de validation (cf. brochure descriptive de la FP2)
- En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

B. Projet individuel ou collectif :

Travail écrit individuel ou collectif à rendre au plus tard pour la date convenue lors de la validation du projet.

OU

Projet d'immersion :

La validation comporte 2 éléments :

- l'attestation de l'immersion
- le travail écrit individuel à rendre au plus tard pour la date convenue lors de la validation du projet.

**Modalités de répétition :**

A. Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique :

En cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :

Nouveau travail de validation qui devra être validé au plus tard avant la fin du 6ème semestre, soit en septembre 2018.

B. Projet individuel, collectif ou d'immersion :

Répétition (en cas d'obtention de la note F), trois possibilités :

- a) Passer une nouvelle épreuve d'évaluation lors de la 2e session d'évaluation, soit :
- Restitution d'un nouveau travail écrit individuel de validation au plus tard un mois après l'évaluation du 1er travail.
- b) Répéter le module l'année académique suivante en participant à nouveau aux cours et en passant l'évaluation prévue en fin de module.
- c) Repasser l'épreuve d'évaluation du module de l'année académique suivante.

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Autres modalités de remédiation**

## 8 Remarques

## 9 Bibliographie

## 10 Enseignants

**Nom du responsable de module \***

BERGER Jean-Claude

**Descriptif validé le \***

Mardi 3 juillet 2018

**Descriptif validé par \***

Philippe Beuret

## Descriptif de module

Domaine HES-SO : Travail social  
Filière : Travail social

1 Intitulé du module		Formation pratique 2 EE		2017-2018
<b>Code</b> T.TS.SO359.FP2EE.F.17	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> <b>30 crédits ECTS</b> - la partie formation "terrain" équivaut à <b>25 crédits ECTS</b> - la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique équivaut à <b>5 crédits ECTS</b> .	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français			
Volée EE2015				
<u>Semestres 5 à 8</u> <b>Sem.5 : Automne 2017</b> <b>Sem.6 : Printemps 2018</b> <b>Sem.7 : Automne 2018</b> <b>Sem.8 : Printemps 2019</b>				
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autre				
<b>Autres prérequis</b> Avoir validé le module Formation pratique 1 (T.TS.SO359.FP1EE.F.15)				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
<b>Compétences :</b> Ce sont les compétences 6 à 10 qui sont particulièrement travaillées dans la partie orientation du programme, sachant que néanmoins les autres le sont également : 6. Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale 7. Décider d'engager une action et la mettre en oeuvre 8. Encourager et soutenir la participation des personnes et des groupes dans la société 9. Evaluer et réorienter l'action 10. Identifier, intégrer, mettre en forme et transmettre des informations sociales pertinentes pour les différents acteurs sociaux				
<b>Objectifs pour la partie "terrain" :</b> Les buts se développent dans une logique d'alternance, dans une perspective de professionnalisation dans l'orientation choisie. A l'issue de cette partie du module, l'étudiant-e devra : • Etre capable d'identifier les problématiques sociales et les besoins des bénéficiaires/usagers (leurs intérêts et attentes, ressources et potentialités). • Connaître les modèles d'intervention dans leurs dimensions méthodologiques. • Etre capable d'identifier les exigences et les dilemmes éthiques de la profession. • Etre capable de mobiliser des connaissances théoriques permettant une meilleure appréciation des réalités du terrain. • Etre capable d'interroger et de donner du sens aux expériences réalisées. • Etre capable d'identifier les ressources professionnelles individuelles et collectives. • Etre capable d'évaluer ses propres interventions.				
<b>Objectifs pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 2 :</b> Cette partie du module se développe dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Dans le but de fournir aux étudiant-e-s des repères leur permettant de se situer dans leur travail et de construire des compétences professionnelles. A l'issue de cette partie du module, l'étudiant devra : - Etre capable de présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyens de différents cadres de référence. - Etre capable de comprendre son activité professionnelle dans ses dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif. - Etre capable d'identifier le sens de l'action professionnel. - Etre capable d'évaluer son action professionnelle. - Etre capable de développer une réflexion éthique en situation de travail. - Etre capable de travailler et de développer un posture et une identité professionnelles. - Etre capable de se positionner dans son processus de formation. - Etre capable de conceptualiser par écrit sa pratique professionnelle.				

## Descriptif de module

Domaine HES-SO : Travail social  
Filière : Travail social

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Formation pratique 2 EE</b>	<b>2017-2018</b>
5	<b>Contenu et formes d'enseignement *</b>		

### Contenu pour la partie "terrain" :

La formation pratique vise l'accroissement progressif de la réflexivité, dans une dynamique qui vise à transformer les expériences en compétences :

- Travail dans une institution, expérience et pratique réflexive.
- Elaboration, rédaction et mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (CPT2).
- Accompagnement pédagogique du PF.
- Elaboration et rédaction d'un rapport écrit.
- Evaluation tripartite de la période de FP2 (étudiant-e, PF, RFP).
- Les "Lignes directrices pour la formation pratique bachelor en travail social" explicitent les conditions d'application de ce contenu.

### Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

Suivi par PF (praticien formateur, praticienne formatrice).  
Suivi par RFP (responsable de suivi de formation pratique).  
Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

### Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

D'une part cette partie du module organise et prépare le suivi de la deuxième période de formation pratique. D'autre part, elle développe une réflexion sur l'action et la transformation des situations réelles en compétences, en mettant l'accent sur la dimension collective de la professionnalisation.

- Analyse de pratique
- Socialisation des expériences professionnelles

### Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module formation pratique 2 :

- Cours d'analyse de pratique
- Supervision

6	<b>Modalités d'évaluation et de validation *</b>		
---	--	--	--

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 30 crédits ECTS.  
La partie "intégration" est validée selon la notation "Acquis/non Acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation "A à F" et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise (selon l'article 19 al. 2 du Règlement de la filière du Bachelor of Arts HES-SO en travail social).

### Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "lignes directrices pour la formation pratique en travail social") :

1. Emploi au minimum à 50% dans une institution de travail social conventionnée.
2. Au minimum 85 jours effectifs de formation pratique (équivalent plein temps).
3. Signature du contrat pédagogique tripartite 2 (au plus tard à **fin mars 2018**).
4. Rapport écrit de formation pratique validé.
5. Signature du dossier du Contrat Pédagogique Tripartite.
6. Séance tripartite, évaluation finale.
7. Rapport écrit de formation pratique validé, condition **impérative** pour l'accréditation du module.
8. Bilan écrit du/de la PF.
9. Attestation de 20h de supervision, condition **impérative** pour l'accréditation du module.

### Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

1. Présentation écrite et orale d'une situation au minimum pendant le cours d'analyse de pratique.
2. Présence active et obligatoire.
3. Travail de validation selon les informations données lors de la 1ère journée de cours.

### **Modalités de répétition :**

En cas d'obtention de la note F :  
Répétition de la Formation pratique 2

7	<b>Modalités de remédiation *</b>	7a	<b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b>
	<input type="checkbox"/> remédiation possible		<input type="checkbox"/> remédiation possible
	<input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation		<input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation
	<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)

### **Autres modalités de remédiation**

8	<b>Remarques</b>
---	------------------

9	<b>Bibliographie</b>
---	----------------------

10	<b>Enseignants</b>
----	--------------------

### **Nom du responsable de module \***

MERCOLLI Mauro

### **Descriptif validé le \***

13 juillet 2017

### **Descriptif validé par \***

Philippe Beuret